



**Compte rendu de la séance du  
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial  
des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel  
du  
20 novembre 2018**

Vos représentants :

Mathieu Boidé

Anne Lecard

Robin Mulot

**Bonne lecture !**

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT du 29 juin 2018**

Le procès-verbal a été adopté.

## **2. Suivi des mesures et examen des registres**

De nombreuses mentions ont été portées dans les registres. Vos représentants notent qu'elles font l'objet d'un examen systématique par le chef de juridiction et que des mesures sont prises. Les désordres thermiques au TA de Cergy-Pontoise sont en voie de résolution par l'installation de climatisations. Quant au TA de Lille, il est envisagé de climatiser l'étage supérieur de l'aile Saint-Hilaire en cours d'aménagement. A Toulouse, le portail du parking a été changé.

L'essentiel des signalements concerne le report d'accidents de travail et de trajet, constitués majoritairement par des chutes (*cf nos observations sur le point 4*).

## **3. Bilan et perspectives de la direction de l'équipement**

Au TA de Limoges, l'installation d'un ascenseur est particulièrement compliquée, compte tenu notamment de la présence d'ouvrages classés. A la CAA de Nancy, la direction de l'équipement est en discussion avec l'architecte des bâtiments de France pour apporter des améliorations sur la cafétéria, qui n'a qu'une seule issue. L'administration s'est engagée à traiter rapidement ce sujet. Des travaux de rénovation ont été faits au TA de Toulouse et d'autres sont souhaités, retardés à cause du caractère infructueux des appels d'offres.

A la demande de vos représentants SJA a été évoquée la situation du tribunal administratif de Nantes, dont l'exiguïté des locaux est susceptible d'empêcher tout accroissement même temporaire des effectifs. La direction de l'équipement recherche des solutions pour mieux aménager les espaces et dégager des bureaux disponibles. L'utilisation de la cour est écartée. Le départ du CHU est attendu mais n'interviendra pas avant 2026. L'octroi éventuel de magistrats supplémentaires pourrait toutefois ne pas être retardé.

Vos représentants ont conjointement avec l'USMA indiqué que les solutions temporaires consistant à organiser des rotations de bureaux, comme c'est par exemple le cas à Toulon, ne sont guère satisfaisantes.

Sur les mesures de sureté, la quasi-intégralité des juridictions est désormais équipée. S'agissant de l'accès le week-end, les juridictions ont des politiques différentes. Les représentants des greffes ont demandé une note de cadrage à ce sujet. La secrétaire

générale a indiquée être favorable à l'édiction d'une circulaire qui serait diffusée aux chefs de juridiction.

#### **4. Bilan des accidents du travail survenus durant la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 septembre 2018**

Il y a sur la période de référence 28 accidents, comme sur la précédente, 13 de trajet et 15 de service. La plupart de ces accidents concernent des chutes.

Vos représentants SJA se satisfont que conformément à leur demande plusieurs fois présentée, une note sur les risques de chute ait été diffusée aux chefs de juridiction.

#### **5. Bilan et perspectives de la direction des systèmes d'information**

##### **5.1 Suivi du déploiement de l'application « Télérecours citoyen »**

Conformément aux souhaits de vos représentants SJA, un bilan a été dressé par la direction des systèmes d'informations de l'expérimentation de Télérecours citoyen.

1174 comptes utilisateurs ont été créés, 412 recours ont été déposés, soit 4,5 % des requêtes éligibles. Ces recours ont concerné pour l'essentiel la fonction publique et la police.

Un séminaire des référents TR a eu lieu le 19 novembre en vue de la généralisation de l'application à l'ensemble des juridictions le 30 novembre.

L'expérimentation des « kiosques » mis à disposition des requérants à l'accueil étant un « échec total » faute de sollicitation, ces kiosques ne seront pas généralisés.

##### **5.2 Bilan de l'expérimentation relative à l'installation d'un troisième écran à la CAA de Bordeaux**

34 magistrats ont accepté de participer à cette expérimentation et 17 de répondre au questionnaire adressé pour en dresser le bilan. Ce bilan est favorable ; les collègues considèrent globalement que le ressenti est bon et que cet écran supplémentaire améliore le confort de travail sans accroître la fatigue visuelle ou les troubles musculo-squelettiques (à l'exception d'un collègue atteint de céphalées après 48 heures d'usage). Ce troisième écran a nécessité une réorganisation de plusieurs espaces de travail pour s'adapter à de nouvelles exigences (fauteuil, clavier...)

Vos représentants ont souhaité que d'autres juridictions puissent être associées à cette expérimentation.

La secrétaire générale a indiqué que l'équipement se fera sur la base du volontariat et que si un autre bilan pourra être dressé dans 6 mois, quelques demandes pourront être satisfaites au fil de l'eau. Les chefs de juridiction seront invités à recenser et faire remonter ces demandes.

Le médecin de prévention a attiré l'attention des membres du comité et souhaité que soient rappelées aux magistrats les règles de bonne utilisation de différents écrans. Un livret d'information pourrait donc accompagner les troisièmes écrans lors de leur installation.

#### **6. Point d'avancement sur la mise en œuvre du télétravail dans les juridictions administratives**

Ce point ne concerne que les greffes. Fin septembre 2018, 83 conventions de télétravail étaient signées et en vigueur, 15 demandes étaient pendantes et 8 refus ont été opposés. Les agents les plus concernés sont les greffiers de chambre et les assistants du contentieux. Le dispositif monte doucement en puissance.

#### **7. État d'avancement de la mise en place des plans de prévention des risques psychosociaux (RPS) dans les juridictions administratives**

La direction des ressources humaines a présenté un bilan de ce point. Une enquête a été faite à l'été, 43 juridictions ont répondu. Trois questions ont été posées, sur la formalisation d'un plan prévention RPS, l'existence d'une cellule de veille et l'existence d'un mode d'alerte.

Au 5 novembre 2018, 6 juridictions seulement n'ont rien engagé, surtout celles de petite taille. Certaines sont au contraire très avancées. La méthodologie consiste à dresser un diagnostic puis en tirer un plan. D'autres juridictions enfin envisagent de finaliser leur plan de prévention dans les prochains mois, de dresser un bilan ou d'intégrer ces éléments au DUERP. S'agissant de la cellule de veille, la situation est très hétérogène quant à leur existence, la composition de la cellule, la fréquence des réunions, etc. S'agissant de la procédure d'alerte, presque aucune juridiction n'a mis en place une telle procédure.

La DRH a pour sa part constaté la nécessité d'appuyer les juridictions.

La secrétaire générale s'est dite préoccupée par cette synthèse, compte tenu soit de l'absence totale d'action entreprise, soit des insuffisances et lacunes. Un rappel sera fait aux juridictions concernées.

Vos représentants SJA ont souligné la disparité des situations selon les tribunaux et cours, la difficulté pour les chefs de juridiction de mettre en place ces cellules et le nécessaire accompagnement qui doit être assuré par le Conseil d'Etat. L'attention du gestionnaire a

été attirée sur la situation des petites juridictions qui se trouvent dans une situation différente dans le fonctionnement de la collectivité de travail et de la prévention des RPS.

Les représentants des agents de greffe se sont émus de la situation à la CAA de Bordeaux, où les arrêts maladie sont nombreux, particulièrement au secrétariat de la présidente.

## **8. Bilan de la rencontre annuelle des assistants de prévention des 16 et 17 octobre 2018**

Le premier jour a été consacré à des points d'actualité et le second à des ateliers pratiques.

## **9. Médecine de prévention**

Le Dr Brami, médecin de prévention du Conseil d'Etat, a présenté une fiche sur le risque infectieux qui sera mise en ligne sur la rubrique dédiée de l'intranet. Une seconde fiche a été présentée sur télétravail et santé qui sera également mise en ligne.

Il est rappelé que la liste actualisée des médecins de prévention est disponible sur l'intranet.

A la demande de l'USMA, les informations des bilans sociaux 2013 à 2017 relatives aux arrêts maladie ont été agrégées et présentées au CHSCT. Vos représentants SJA et USMA ont déploré l'augmentation du nombre d'arrêts maladie et indiqué que des collègues qui renonçaient antérieurement à un arrêt maladie hésitent de moins en moins face à la pression statistique.

## **10. Questions diverses**

### **10.1 Information sur la mise en œuvre des visio-audiences de la CNDA aux CAA de Lyon et Nancy (*Robin Mulot quitte la salle pour ce point*)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi asile-immigration dont l'entrée en vigueur sur ce point est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des visio-audiences (VA) de la CNDA, dont les locaux arrivent à saturation, se tiendront dans les CAA de Nancy (300 par an) et Lyon (200 par an).

Ces VA ont nécessité des travaux d'aménagement et d'équipement, ainsi que le recrutement de 3 agents (un B, un C et un vacataire) par ces deux cours.

Vos représentants ont attiré l'attention sur la spécificité de ces audiences, qu'il s'agisse de celles liées au public concernés (familles avec enfants, accompagnants associatifs ou autre), des incidents d'ordre médical qu'elles peuvent occasionner ou encore de

l'amplitude horaire sur laquelle elles peuvent se tenir – toutes particularités auxquelles les agents de ces juridiction de droit commun ne sont pas nécessairement habitués.

L'administration assure de la qualité technique des connexions vidéo et de la bonne marche du dispositif, saluée par une association d'aide aux étrangers.

Elle informe de l'élargissement envisagé du dispositif à d'autres cours à l'avenir, ainsi que de son extension à certains TA dans le ressort duquel se trouve un CRA éloigné, afin de pallier les difficultés liées aux escortes. Les TA envisagés sont notamment ceux de Melun, Lyon, Versailles ou encore Montpellier (liste non exhaustive), sous réserve de l'existence à proximité du CRA d'une salle d'audience spécifiquement aménagée, où devra être présent un agent de greffe du TA (éventuellement recruté localement à cette fin lorsque cette salle est très éloignée du tribunal)

#### 10.2 Avancée des travaux sur le label « égalité-diversité »

Un bilan de l'avancée des travaux a été présenté, notamment quant à l'animation du réseau des référents et la promotion de la semaine européenne du handicap au travail.

#### 10.3 Point sur la formation en matière de risque routier

Une note de rappel a été adressée aux chefs de juridiction et des formations ont été proposées par le CFJA au Conseil d'Etat et le seront prochainement dans les juridictions territoriales.

#### 10.4 Information sur les risques liés à la diffusion de la lumière bleue des écrans LED

Le Dr Brami indique qu'en l'état actuel des connaissances, il n'est pas démontré que la lumière bleue des écrans serait suffisamment forte pour avoir des effets directs sur la rétine. Les filtres ne présentent pour leur part aucune efficacité prouvée.

#### Autres points :

Vos représentants SJA ont déploré, à nouveau, que les collègues en poste à la CNDA et à la commission du contentieux du stationnement payant ne soient représentés dans aucun CHSCT.

La secrétaire générale a répondu que cette question parfaitement légitime nécessitait des évolutions de texte qui seront examinées par le secrétariat général.

Vos représentants SJA ont également appelé l'attention du gestionnaire sur la décision de Section du Conseil d'Etat du 5 octobre 2018 n°418233, dont il résulte que « la présentation des pièces jointes est conforme à leur inventaire détaillé lorsque l'intitulé de chaque signet

*au sein d'un fichier unique global ou de chaque fichier comprenant une seule pièce comporte au moins le même numéro d'ordre que celui affecté à la pièce par l'inventaire détaillé ».*

La secrétaire générale a indiqué qu'un courriel avait été adressé aux juridictions.

*Après vérification, un courriel a été adressé le 6 novembre aux seuls greffiers en chef pour indiquer aux agents les conséquences pratiques à tirer de la décision. Cette réponse ne satisfait pas vos représentants qui attendent du secrétariat général qu'une solution imposant une indexation par les parties soit trouvée.*

La secrétaire générale a enfin indiqué que des commandes très importantes de dotations informatiques ont été passées et que tout sera livré en deux fois, la première livraison ayant normalement atteint les juridictions.

#### **11. Calendrier du premier semestre 2019**

Une délégation du CHSCT visitera les tribunaux administratifs de Nice, de Pau, de Nantes ainsi que la cour administrative d'appel de Nantes.

La prochaine séance plénière du CHSCT aura lieu le 21 mars 2019.